

**L'EXPÉRIENCE  
PROFESSIONNELLE  
DU VENDEUR  
AUTOMOBILE  
A DE LA VALEUR !**

**FAITES-LA  
RECONNAÎTRE  
OFFICIELLEMENT**



VALIDATION  
des COMPÉTENCES

## COMMENT ?

En obtenant un Titre de compétence, une preuve officiellement de la maîtrise effective des compétences.

Il est obtenu après avoir réussi une épreuve de validation des compétences (mise en situation professionnelle), **élaborée et jugée par des professionnels du métier**, dans un Centre de validation des compétences **agréé**.

Ce Titre de compétence est délivré grâce au Fonds social européen et au nom des gouvernements francophones.

## POUR QUI ?

Toute personne de plus de 18 ans ayant quelques années d'expérience professionnelle.

### Pour quelles compétences ?

- Assurer la vente de véhicules neufs
- Assurer la vente de véhicules d'occasion

## OÙ ?

### Dans le Centre de compétence Forem Management et Commerce

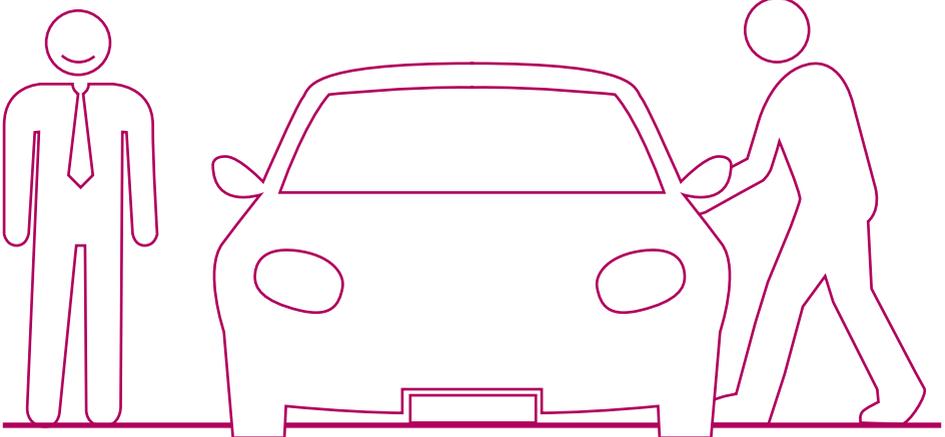
<http://www.formation-management-commerce.be>

071/91.70.00 -

[management-commerce.info@forem.be](mailto:management-commerce.info@forem.be)

Avenue G. Lemaitre 22a

6041 Gosselies



**Plus d'information sur ce métier ou sur les 36 autres disponibles à Bruxelles et en Wallonie consultez le site [www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be)**

